REPUBLIQUE FRANÇAISE — DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

# ELECTIONS LEGISLATIVES

**Scrutin du 18 Novembre 1962** — **3e Circonscription**



## Mesdames, mes chers concitoyens,

Il y a quatre ans, le 30 novembre 1958, vous m'avez élu, à une majorité massive, député de cette troisième circonscription de la Dordogne à laquelle je demeure profondément attaché, où vous m'avez toujours donné les marques les plus précieuses d'une amitié qui m'est très chère.

Je vous demande de la manifester à nouveau en venant tous aux urnes, dès le premier tour de scrutin, déposer le bulletin où sont réunis mon nom et celui de mon suppléant. Toute rature rendrait le bulletin nul.

Vous savez comment j'ai toujours défendu vos légitimes intérêts dans notre département et à la Tribune de l'Assemblée Nationale. Et vous savez encore que je continuerai, de toutes mes forces, à les servir.

## MON ACTION AU PARLEMENT

Membre de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale, Rapporteur du Budget des Affaires Etrangères, Président de la Commission Technique, je suis intervenu dans tous les grands débats de politique extérieure, financière et agricole, de 1959 à 1962.

De tous mes vœux, j'ai souhaité la paix en Algérie et le retour dans leurs foyers, par priorité, des jeunes soldats du contingent. Mais j'ai demandé la révision des accords d'Evian. Il est inadmissible que la France ayant accueilli nos compatriotes chassés par les attentats et les pillages puisse encore verser des milliards à l'Algérie de Ben Bella. De même, il faut réduire les 300 milliards versés à nos anciennes colonies d'Afrique. Elles ont voulu leur indépendance. Nous la leur avons accordée. Elles doivent aujourd'hui, progressivement, s'administrer elles-mêmes et à leurs frais. C'est ce que j'ai toujours préconisé.

Je suis intervenu en faveur des contribuables de bonne foi : agriculteurs, artisans, fonctionnaires, membres des professions libérales, pour les délivrer des excès d'une fiscalité abusive dont ils se plaignent à juste titre.

J'ai soutenu sans arrêt les intérêts agricoles de notre contrée. J'ai défendu l'indexation permettant aux prix agricoles d'être en concordance avec les prix industriels. J'ai demandé l'augmentation des crédits nécessaires à l'équipement des campagnes. J'ai proposé un plan spécial pour l'aménagement agricole et industriel des départements du Sud-Ouest et de la Dordogne en particulier, de manière à éviter l'exode des jeunes.

J'ai combattu vivement, à plusieurs reprises, l'augmentation des tarifs marchandises des chemins de fer, augmentation qui risque de ruiner notre économie locale.

Je suis intervenu pour le rétablissement de la retraite des anciens combattants et l'augmentation de la retraite des vieux travailleurs. J'ai obtenu l'annulation des poursuites prévues contre les viticulteurs ayant des cépages prohibés, si leur vin est destiné à la consommation familiale.

Ayant pris la parole à l'Assemblée Nationale quatre fois en 1958, quatre fois en 1959, trois fois en 1960, trois fois en 1961, deux fois en 1962, pour la défense de vos droits et celle de vos personnes ou de vos biens, j'ai conscience, mes chers amis, d'avoir bien rempli les devoirs de mon mandat.

## LE SENS DES ELECTIONS DU 18 NOVEMBRE

On vient de vous soumettre, par référendum, un projet modifiant le mode d'élection du Président de la République.

Ce projet ayant été adopté — à une majorité réduite, où les événements de Cuba ont eu leur part — le démocrate que je suis ne peut que s'incliner devant la volonté du Peuple. Pour moi, je demeure convaincu de la valeur de la Constitution de 1958, que vous aviez approuvée massivement et dont le Général de Gaulle lui-même a maintes fois vanté les bienfaits.

Il ne saurait, en aucun cas, être question de revenir aux erreurs de la IVe République, que j'ai plus que personne sévèrement condamnées. Je reste fidèle au régime républicain qui comporte une rigoureuse séparation des pouvoirs, exclut les crises ministérielles et respecte l'indépendance de la Justice.

Aujourd'hui le référendum appartient au passé et vous comprenez bien qu'il n'existe aucun rapport entre les élections législatives et lui. Le référendum touchait à un point précis de droit constitutionnel. Il posait à chacun de vous un problème de conscience sur lequel les avis pouvaient être partagés et même successifs, puisque M. Debré et le Général de Gaulle avaient considéré comme « sage » ce qu'ils condamnent aujourd'hui.

Il s'agit désormais de toute autre chose : Le 18 novembre, vous avez à élire le député de la circonscription. Le Général de Gaulle a déclaré lui-même au sujet des élections législatives : « La mission que le Pays m'a confiée exclut que je prenne parti ». C'est à vous seuls qu'il appartient de désigner l'homme que vous connaissez bien et qui, par son dévouement, sera le plus capable de soutenir vos droits menacés.

On parle maintenant de supprimer le Sénat et de réduire le rôle déjà si diminué de l'Assemblée Nationale. Pourquoi ? Parce que le Gouvernement ne peut supporter un contrôle normal et prévu par la Constitution. Vous savez bien pourtant que si vous n'aviez pas de députés pour vous défendre, jamais vous n'obtiendriez le rétablissement de vos droits d'anciens combattants, jamais vous n'auriez gain de cause pour vos revendications essentielles, qu'il s'agisse des cépages prohibés, des tarifs de chemins de fer, de la mise en valeur de la Dordogne et du Sud-Ouest, des réformes fiscales et sociales, des investissements pour vos adductions d'eau, pour vos routes, votre électrification, vos écoles et vos logements, et enfin pour la défense de vos intérêts personnels. Vous seriez livrés sans défense aux technocrates parisiens, ignorant tout de vos besoins, et qui déclarent froidement que si vous n'êtes pas satisfaits vous n'avez qu'à quitter votre terre ou votre métier...

Et le danger devient encore plus grand quand il s'agit des questions d'intérêt national, constitutionnelles ou extérieures. Dans ces domaines, l'absence de contrôle parlementaire peut mener les peuples à la dictature ou à la guerre. Et ils s'aperçoivent toujours trop tard qu'ils ont perdu la Paix ou la Liberté.

# CE QUE NOUS VOULONS : Respect de la légalité

La situation actuelle de la France est grave.

Dans l'ordre intérieur, le pays est profondément divisé; les plus grands corps de l'Etat, Conseil Constitutionnel et Conseil d'Etat sont en lutte ouverte contre le Gouvernement. Et beaucoup de Français finissent par abandonner le chemin de la raison pour employer la violence, devant laquelle le Gouvernement s'incline parfois, ainsi qu'on l'a constaté pour les revendications de la Bretagne.

Il faut à tout prix rétablir la séparation des pouvoirs : au Gouvernement de gouverner, au Parlement de faire les lois, à la Justice de rendre ses arrêts dans l'indépendance. Lorsque la légalité sera restaurée, le calme reviendra dans les esprits.

## Dans l'ordre économique et financier

Le Gouvernement fait état de beaucoup d'optimisme. Pourtant, M. Antoine Pinay, auteur du plan de stabilisation de la monnaie, vient de lancer dans la presse un cri d'alarme en affirmant que le Gouvernement dont il a été « renvoyé », selon sa propre expression, faisait une politique différente de la sienne et qui conduisait de nouveau à l'inflation. En effet, depuis trois ans, la montée incessante des prix qui grève si cruellement les classes laborieuses et les personnes âgées, met en péril l'équilibre de notre balance commerciale.

Le budget de 1963 présenté par le Gouvernement est un budget électoral, mais pas un budget sincère, puisqu'il ne comprend ni les dépenses résultant des améliorations sociales que nous avions en vain demandées depuis deux ans et que le Gouvernement n'a consenties qu'à la veille des élections, ni les dépenses totales de rapatriement des Français d'Algérie, ni les dépenses d'investissements agricoles indispensables, puisque les crédits sont épuisés.

Pour faire face à cette situation, sans augmentation des impôts déjà trop lourds, on peut réserver les centaines de milliards distribués à l'Algérie de Ben Bella et aux anciens pays de la Communauté, pour les utiliser chez nous à l'équipement de nos campagnes, à la construction d'écoles et de logements. Il n'est pas admissible que la France dépense pour les pays sous-développés plus que l'Angleterre ou les Etats-Unis, beaucoup plus riches qu'elle.

## Défense de l'Agriculture

Les agriculteurs condamnent sévèrement la politique du Gouvernement, qui a marqué son hostilité à leur cause, en refusant au Parlement le droit de discuter des prix agricoles, alors qu'il y était tenu par la demande de plus de la moitié des députés. Il faudra donc combattre à nouveau pour la revalorisation des prix agricoles, pour obtenir des crédits plus importants destinés aux adductions d'eau et au Crédit Agricole, pour la création d'une caisse de calamités agricoles (que j'avais préconisée depuis longtemps et même dotée par la Loterie Nationale), pour réaliser le programme du Syndicat des Exploitants de la Dordogne, que j'ai toujours accepté de défendre.

J'estime enfin qu'un plan spécial doit être proposé pour notre région, comme l'a demandé le Groupement pour l'aménagement du Sud-Ouest, dont je suis le président. C'est par l'équipement de nos campagnes et de nos fermes, le développement du tourisme, le soutien de nos petites entreprises et l'implantation d'industries nouvelles, que pourra être arrêtée la dépopulation qui frappe tristement nos communes.

**POUR LES SALARIES :** Sécurité et plein emploi, application loyale des dispositions relatives à la fixation des salaires et législation sociale complétée par l'assurance chômage.

**POUR LES COMMERÇANTS, ARTISANS, INDUSTRIELS, MEMBRES DE PROFESSIONS LIBERALES :** Politique plus libérale du crédit et vote du projet de réforme fiscale que j'ai déposé et qui, par l'établissement d'une taxe unique, supprime les contrôles fiscaux.

**POUR LES VIEUX TRAVAILLEURS :** Application du programme de la Fédération des Retraités, examen des dossiers et paiement plus rapide des retraites et allocations indexées sur le coût de la vie.

**POUR LES ANCIENS COMBATTANTS :** Défense des revendications des Associations d'Anciens Combattants.

**POUR LA JEUNESSE :** Constructions scolaires accélérées et réforme de l'enseignement assurant aux jeunes l'égal accès aux études et à la Nation la pleine disposition de ses valeurs humaines; attribution de bourses suffisantes, développement des centres d'enseignement technique, organisation d'un enseignement agricole efficace, surveillance médicale attentive, création d'installations sportives.

**LOGEMENT :** Simplification des formalités pour la construction, prêts suffisants à des taux raisonnables, maintien des primes.

**DEFENSE DE LA PAIX :** Enfin, je reste le défenseur ardent de la Paix. Un désarmement général et contrôlé peut seul assurer la paix mondiale et éviter une guerre nouvelle, qui serait la fin de l'humanité. Il faut réaliser l'édification de l'Europe, dont mon ami Maurice Faure s'est fait le meilleur artisan. Il faut la faire non pas par un simple dialogue avec l'Allemagne, mais en collaboration avec tous les pays européens de bonne volonté.

## Dans notre circonscription

La situation économique difficile de notre région exige une action constante. De toutes mes forces je l'ai poursuivie, en collaboration étroite avec tous vos maires et conseillers généraux, vos responsables syndicaux de l'agriculture, de l'artisanat, de l'industrie, du commerce. Je suis des vôtres. Je suis resté en relations constantes avec vous tous, j'ai répondu à vos demandes, tenu de nombreuses permanences, assisté à vos fêtes, à vos réunions professionnelles.

Vous pouvez me faire confiance.

Je vous demande de m'accorder vos suffrages, dès le premier tour. Ensemble, mes chers amis, nous continuerons de défendre la République et nos libertés et nous essayerons de rendre toujours plus heureuse notre chère contrée.

**Vive notre Circonscription !**
**Vive la République ! Vive la France !**

## Georges BONNET

**Ambassadeur de France**
**Conseiller Général de Champagnac-de-Bélair**
**Maire de Brantôme**
**Chevalier de la Légion d'Honneur -- Croix de Guerre 1914-1918**
**Député sortant**

**Candidat du Rassemblement Démocratique, Radical Socialiste, R.G.R. pour la défense des travailleurs, de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat et de l'industrie.**

Remplaçant éventuel :

**Alain-Paul BONNET**
**Avocat à la Cour -- Licencié en Droit**
**Diplômé de Cambridge**

Imp. Joucla, Périgueux